

NOUVEAU



**Combiné
prévoyance**

Prévoyance TNS
+ Prévoyance salarié

-25%

Sur la cotisation prévoyance
du TNS souscripteur
(adhésion simultanée
prévoyance collective)



PREVALS

PRO+®

PRÉVOYANCE TNS HAUT DE GAMME

100 % FORFAITAIRE JUSQU'À 6 PASS
EN ÂGE À L'ADHÉSION

1

LES POINTS FORTS DU CONTRAT

CONTRAT DE PRÉVOYANCE HAUT DE GAMME

100 % forfaitaire jusqu'à 6 PASS en âge à l'adhésion sans délai d'attente

CONTRAT MADELIN

100 % FORFAITAIRE

- **1 € souscrit = 1 € indemnisé** : les justificatifs sont demandés à l'adhésion et non au moment du sinistre. Les indemnités du RO ne sont pas prises en compte.
- **1 contrat forfaitaire n'engage pas la responsabilité du courtier** lors du règlement d'un sinistre si les revenus de l'assuré ne sont plus conformes à ceux déclarés lors de son adhésion initiale

EN ÂGE À L'ADHÉSION

- En cas de modification ultérieure des garanties, le tarif prendra en compte l'âge de l'assuré à la souscription du contrat.

OFFRE SPÉCIALE CHEFS D'ENTREPRISE AVEC SALARIÉ(S)

COMBINÉ PRÉVOYANCE PRÉVOYANCE COLLECTIVE + PRÉVOYANCE TNS

-25 %

En souscrivant son contrat personnel de prévoyance simultanément au contrat de prévoyance de ses salariés, **le chef d'entreprise bénéficie d'une réduction de 25 % sur la cotisation de son contrat TNS.**

L'économie réalisée permet au chef d'entreprise de financer en grande partie la prévoyance de ses salariés.

CIBLES

- Artisans & commerçants
- Professions libérales
- Professions agricoles
- Médicaux & Paramédicaux
- Autoentrepreneurs
- Adhésion mandataires sociaux non salariés

Nouveau

GARANTIES DE BASE

- BDG de 0,20 PASS à 6 PASS par tranche de 0,10 PASS
- 17 niveaux de garanties DC/PTIA de 100 % à 500 % par tranche de 25 %
- Possibilité d'opter pour le versement de la prestation décès en capital non Madelin : totalité du capital **ou** capital minoré + rente éducation
- Double effet
- Protection juridique incluse

7 GARANTIES OPTIONNELLES

- Garanties Incap/Inval :
 - **5 niveaux** de franchises
 - II courtes/II longues
 - Rachat des exclusions/limitations Dos et Psy
- Frais Généraux Permanents :
 - Jusqu'à 4 PASS
 - 365 ou 730 jours d'indemnisation
 - **8 niveaux** de franchises
 - Montant fixé à la souscription ou lors d'un avenant et non au moment du sinistre
- Rente de conjoint
- Rente éducation
- Capital perte de profession toutes causes
- Capital IPT/IPP Accident (à partir de 10 %)
- Capital maladies redoutées

LES + PREMAVALS

- Pas de distinction fumeur/non-fumeur
- Formalités médicales simplifiées jusqu'à 3 PASS pour les moins de 49 ans
- Prise en charge de l'hospitalisation ambulatoire
- Rachat en option des exclusions/limitations Dos/Psy et pratiques sportives
- Garanties Cumul Emploi Retraite pour les assurés en portefeuille

Nouveau

Nouveau

PROFESSIONS MÉDICALES & PARAMÉDICALES

- Barème professionnel pour les médicaux et paramédicaux 15 % ou 33 % au choix
- Versement d'un capital invalidité en cas d'impossibilité pour l'assuré d'exercer sa profession (option «Garantie perte de profession»)
- Versement d'un capital invalidité accident à partir de 10 % (option «Garantie IPT / IPP par accident»)
- Capital maladies redoutées :
 - SIDA contracté dans le cadre professionnel (en plus des maladies prévues au contrat)

GARANTIE CUMUL EMPLOI RETRAITE

- Accessible uniquement aux adhérents PREVALS PRO+ jusqu'à 70 ans ou mise à la retraite complète
- Base de garantie limitée à 50 % de celle souscrite lors de l'adhésion initiale
- 17 niveaux de garanties DC/PTIA (socle obligatoire) de 100 % à 500 % par tranche de 25 %
- Double effet jusqu'à 70 ans (67 ans pour le conjoint)
- Protection juridique incluse
- **Option :**
 - Garanties Incapacité avec **4 niveaux de franchises :** 30/3/0 - 45/3/0 - 60/3/0 - 90/3/0
 - Rachat des exclusions/limitations Dos et Psy (si sélectionné à la souscription initiale)

RÉDUCTIONS TARIFAIRES (NON CUMULATIVES)

- **Créateur d'entreprise :** réduction accordée pendant l'année d'installation et en années glissantes à compter de la date d'effet
 - **-50 %** la 1^{re} année d'adhésion
 - **-25 %** la 2^e année d'adhésion
- **Tarif « jeune chef d'entreprise » :** Nouveau
 - **Tranche d'âge (18-35 ans) :**
 - **-10 %** la 1^{re} année d'adhésion
 - **-5 %** la 2^e année d'adhésion
 - Tarif normal à partir de la 3^e année d'adhésion
 - **Tranche d'âge (36-45 ans) :**
 - **-5 %** du tarif, la 1^{re} année d'adhésion
 - Tarif normal à partir de la 2^e année d'adhésion
- **Combiné contrats de prévoyance chef d'entreprise + salarié :**
 - **-25 %** si souscription simultanée du contrat de prévoyance entreprise pour les salariés du TNS
- **TNS sans enfant à charge :**
 - **-10 %** sur la garantie décès si l'adhérent est sans enfant à charge
- **Multigérants :**
 - **-10 %** pour les adhésions multigérants (si 2 gérants minimum à la date d'adhésion du contrat. Chaque nouveau gérant ajouté ultérieurement au contrat bénéficiera de cette réduction à titre individuel)

UNE OFFRE PACKAGÉE POUR LES PETITS BUDGETS

LE PACK ACCIDENT SEUL

Cette garantie permet de couvrir les assurés ne souhaitant pas souscrire le risque maladie et/ou présentant un risque aggravé de santé.

Le pack accident intègre les postes « Décès - PTIA - Double effet » et « Incapacité/Invalidité ». Ces garanties sont indissociables et limitées à l'accident seul.

Les professions médicales et paramédicales peuvent souscrire ce pack et bénéficier du tarif « éco » ou du barème professionnel de 15 % ou 33 %.

RÈGLES DE SOUSCRIPTION

Date d'effet : au 1^{er} jour du mois suivant la validation électronique de l'adhésion

Acceptation de la souscription : jusqu'à 65 ans inclus

Cessation de la couverture : 70 ans

Délai d'attente : aucun

Territorialité adhésion : résidence en France métropolitaine, Saint-Martin ou dans les DROM

COTISATION

Tarification	Âge à l'adhésion : 4 tranches d'âges (jusqu'à 35 ans - 36/45 ans - 46/54 ans et 55/65 ans)
	Profession exercée : 3 classes de risque
	Revenus - Base de garanties
	Garanties optionnelles retenues
	Rachat d'exclusions ou de risques sportifs
	Zone de commissionnement retenue
Paiement des cotisations	Prélèvement automatique mensuel - trimestriel - semestriel - annuel
Frais annexes	Aucuns frais de dossier
	Frais association annuels APERS : 3 €/an
	Garantie protection juridique : 25 €/an
Réductions au choix à l'adhésion	Créateur d'entreprise, jeune chef d'entreprise, chef d'entreprise + salarié, TNS sans enfant à charge, multigérants (détails page précédente)

PIÈCES À FOURNIR À L'ADHÉSION

Après avoir vérifié et validé ses documents sur son espace, votre client devra transférer les pièces nécessaires à l'adhésion depuis son espace personnel. Ces documents peuvent être pris en photo avec un smartphone. Les pièces demandées dépendent du statut et des garanties souscrites.

- Si **garantie FGP souscrite** et à partir de 0,70 PASS, le dernier avis d'imposition et/ou la déclaration commune des revenus des indépendants déclaration **2033** (gérant majoritaire) ou **2035** (profession libérale)

Documents communs :

- Un justificatif d'identité en cours de validité
- Les justificatifs T.N.S. de -3 mois : attestation comptable précisant le statut, attestation URSSAF
- Extrait KBIS de -3 mois : si le payeur des cotisations est une personne morale ou si le souscripteur est un Président de SAS non salarié

Pour valider la signature électronique :

- Demande d'adhésion + Désignation bénéficiaire
- Mandat SEPA
- QMS et/ou QS
- Questionnaires rachat sportif

> CONSULTER LES CG <

> FAIRE UN PROJET <

Documents particuliers :

- Attestation comptable si dividendes – l'attestation devra préciser les dividendes qui seraient perdus en cas d'incapacité de travail et qui ne sont pas exceptionnels

> GUIDE TARIFICATEUR <

